



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17048

Texte de la question

M. Pierre Cardo * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes des professionnels du travail social et notamment des structures bénéficiant des financements du FASILD. Si, en réponse à une question orale, des assurances ont été données quant au fait que les crédits budgétaires de 170 millions d'euros allaient être honorés en 2003, de nombreuses associations s'inquiètent de l'annonce, confirmée le 8 avril 2003, que seule la moitié des crédits seront engagés au motif que cela a été fait de même l'année passée. Les structures engagées dans les actions d'intégration et de lutte contre les discriminations craignent que ce non-engagement d'une moitié des dépenses risque d'entraver nombre de projets et rende difficile une planification annuelle des actions. Au cours des années passées le non-engagement ou l'engagement retardé des crédits a placé de nombreuses structures dans des situations difficiles et entraîné des charges financières lourdes si tant est que les organismes bancaires acceptent d'avancer les moyens. Il lui indique ainsi qu'au cours des années passées certains moyens n'ont été versés aux associations qu'en décembre pour une action menée depuis 11 mois. Il lui demande de lui préciser les mesures concrètes qu'il entend prendre pour permettre aux structures de connaître avec précision les délais de déblocage des subventions et les engagements qu'il peut prendre pour rassurer ces structures dans leur fonctionnement quotidien.

Texte de la réponse

Le budget primitif du FASILD pour l'année 2003 a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2002 à hauteur de 185 millions d'euros. Ce budget est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, qui couvrent la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Ont par ailleurs été ordonnancés les crédits correspondants aux premier et deuxième trimestre de l'année (soit plus de 85 MEUR), le versement du troisième trimestre devant intervenir le 14 août prochain. Les sommes ainsi disponibles permettent notamment d'assurer le financement des priorités définies par le Gouvernement (actions de positionnement linguistique, de bilan et d'interprétariat, formations linguistiques, actions de parrainage, actions en faveur des femmes issues de l'immigration, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration...) et de poursuivre le déroulement normal de la campagne de subventions pour 2003. La continuité des financements aux actions menées par les associations soutenues par le FASILD sera donc bien assurée. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17048

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3077

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4485